

## REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**

**Séance du 17 octobre 2024 à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire MONNIN, Maire, sur convocation en date du 11/10/2024.**

**Nombre de conseillers en exercice : 9 – Quorum : 5**

Étaient présents : ARTEL Laëtitia, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, JUGUET Yann, MARION Pierre-Alain, MERCIER Michel, MONNIN Marie-Claire, PICHON Céline, ROLET Jean-Yves.

Secrétaire de séance : JUGUET Yann.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité. Quorum atteint.

**ORDRE DU JOUR**

1. Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : fourniture et pose de matériel d'éclairage public
2. Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : fourniture et pose de réseau télécom
3. Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : Décision budgétaire modificative
4. Devis de dégagement de plantation
5. Protection sociale complémentaire des salariés
6. Subventions aux associations 2024

**COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES****ORDRE DU JOUR**

Mme le Maire explique que les points 1 à 3 à l'ordre du jour seront traités simultanément.

1. **Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : fourniture et pose de matériel d'éclairage public**
2. **Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : fourniture et pose de réseau télécom**
3. **Travaux de Sécurisation du Réseau Concédé d'Electricité - Rue des Tours : Décision budgétaire modificative**

*M. Juguet habitant de la rue des Tours ne participe ni au débat ni au vote. Mme le Maire ne participe pas au vote.*

Mme le Maire explique que le SYDED doit procéder à des travaux de sécurisation du réseau d'électricité concédé rue des Tours. Dans le cas d'un enterrement de réseau le SYDED prend en charge 100% des dépenses de génie civil et des travaux électriques, reste à la charge de la commune l'éclairage public et le réseau télécom. L'entreprise INEO propose un devis de 8002.94€ HT en conservant les poteaux d'éclairage public actuels en béton. Pour l'enfouissement du réseau télécom, Orange participe à l'opération en fournissant une partie du matériel, le devis d'INEO pour le reste à charge de la commune est de 6896.50€ HT. L'investissement total d'élève à 14899.44€ HT.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur le rapport utilité/coût de cette opération pour une rue peu fréquentée. M. Rolet rappelle que des investissements seront à réaliser sur la Place de la Mairie pour la rentrée prochaine du fait de l'ouverture de l'école. M. Mercier fait part néanmoins de l'amélioration paysagère apportée par un enterrement de réseau.

Délibérations entendues, M. JL Godard met au vote le projet. Le conseil municipal, à la majorité, refuse cette opération (POUR : M. Mercier, CONTRE : reste des membres prenant part au vote).

Il n'y a pas lieu de voter une décision modificative budgétaire.

#### **4. Devis de dégagement de plantation**

Mme le Maire rappelle la séance du 12/09/2024 : « Suite aux plantations du plan de relance, des dégagements de jeunes plants s'imposent. Pour ce faire, M. JL Godard a contacté plusieurs entreprises de travaux forestiers, seule l'entreprise Serge Roussillon de Dournon est disponible pour réaliser ce travail rapidement, son offre s'élève à 3800€ (pas de TVA) bien moins onéreuse que celle de l'ONF à 5259.15€ HT. Le conseil municipal donne son accord sur ce devis, la délibération sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Roussillon.

Délibération n°2024-OCT-2 télétransmise en sous-préfecture le : 24 octobre 2024  
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 octobre 2024

#### **5. Protection sociale complémentaire des salariés**

Mme le Maire explique qu'à compter du 1/01/2025, la participation des employeurs au contrat de prévoyance des salariés devient obligatoire. Elle propose donc de valider une participation, au contrat référencé par le centre de gestion, à hauteur de 7€/mois/agent (minimum légal) ou à concurrence de la cotisation mensuelle si elle est inférieure.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Délibération n°2024-OCT-3 télétransmise en sous-préfecture le : 24 octobre 2024  
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 octobre 2024

#### **6. Subventions aux associations**

Mme le Maire explique que les subventions pour l'année scolaire 2024/2025 n'ont pas été votées en début d'année, il convient de délibérer ce jour pour un versement avant la fin d'année civile 2024. Elle rappelle les montants votés en 2023.

<b>Désignations</b>	<b>Montants</b>
Association de parents du RPI 2024/2025	150€
Association sportive du Haut-Lison	300€
Anciens combattants	90€
Ligue contre le cancer	50€
Maison des parents	50€
Croix rouge	100€
Donneurs de sang	50€
Club du 3 <sup>ème</sup> âge Arc	50€
La Vermicelloise	150€
Souvenir Français	20€

A l'unanimité, le conseil municipal, renouvelle les subventions pour les montants ci-dessus.

Délibération n°2024-OCT-4 télétransmise en sous-préfecture le : 24 octobre 2024  
Publiée sur le site internet de la commune le : 22 octobre 2024

### **COURRIERS / INFORMATIONS / QUESTIONS**

▪ **Equipement réglementaire à la STEP - devis complémentaire de CNS Instrumentation** : Mme le Maire rappelle que pour l'instrumentation du point réglementaire A2 à la STEP, le conseil a validé un devis de 5074€ HT lors de la séance du 14/03/2024, cependant pour satisfaire aux exigences de la police et de l'agence de l'eau la conception doit être modifiée entraînant un surcoût de 2694€ HT. Conformément à la délibération n° 56\_2020 du 28/07/2020 Mme le Maire a validé ce devis le 17/09/2024 afin de garantir une exécution rapide des travaux de mise en conformité.

M. JL Godard informe que les travaux ont été réalisés ce jour en même temps que le remplacement du surpresseur.

▪ **Eglise** : Mme le Maire accompagnée de Mrs ROLET et MERCIER ont rencontré l'Abbé DECREUSE avec deux membres du conseil pastoral le 25 Septembre afin de trouver un accord sur la construction du futur lieu de culte. L'abbé DECREUSE accepte enfin la construction d'une chapelle, Mme le Maire prend attache avec M. FORTIN pour

organiser la poursuite du dossier.

- Cimetière : le délai pour effectuer les travaux sur les tombes à l'état d'abandon s'est achevé le 7/10/2024, un 2ème constat sera établi après la Toussaint.  
M. V. Godard redit le mécontentement des usagers (souvent âgés) lié à l'absence de poubelle, Mme le Maire rappelle les nombreux soucis de tri et incivilités. Elle propose d'étudier cette problématique dans le futur aménagement de la zone lieu de culte/cimetière.
- Cérémonie du 11 novembre : rdv à 11h00 au monument aux morts.
- Nids de poule : M. JL Godard informe que GP Routes au vu de son planning et de la météo n'interviendra pas cette année.
- Lampes de rue : M. V. Godard signale 2 lampadaires en panne au bas de la Grande rue.
- Forêt communale : M. JL Godard présente l'état d'assiette des coupes 2025 transmis par l'ONF. Mme le Maire informe que M. Pagnier sera présent au prochain conseil pour le bilan 2024 et le programme 2025. D'ici là JL Godard se chargera de demander un devis à l'entreprise Serge Roussillon pour du dégagement, de la fourniture de plants et un traitement trico répulsif afin de comparer avec la proposition de l'ONF. Il consultera l'agent ONF pour la constitution de lots de bois de chauffage à proposer aux habitants.
- Prochains conseils : 14/11/2024 & 12/12/2024

La séance est levée à 22h50.

A Villeneuve d'Amont, le 17/10/2024

Yann JUGUET,  
Secrétaire de séance.



Marie-Claire MONNIN,  
Maire de Villeneuve d'Amont



Publié sur le site internet de la commune le :

19 NOV. 2024

